

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 mars 2024 à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	25

Secrétaire de séance

: Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents: SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

<u>Conseillers municipaux ayant donné pouvoir</u>: BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VANHALST Philippe, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Conseillers Municipaux absents: MILAD Lydie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

## Délibération N° 24/50-

## OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (EPIC)

Rapporteur: Mme Marie-Line MICHELOTTI

Monsieur Didier JEAN ne prenant pas part au vote, sort de la salle.

Rappelle à l'assemblée que le Compte de Gestion de l'Office Municipal de Tourisme (EPIC), délibéré par le Comité Directeur du 13 Mars 2024 doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vu l'article L 133-8 du Code du Tourisme,

Vu la délibération N° 141/24 du Comité Directeur de l'Office Municipal de Tourisme approuvant le Compte de Gestion 2023 en date du 13 Mars 2024,

Vu le compte de gestion joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (25), Monsieur JEAN ne prenant pas part au vote

APPROUVE le Compte de Gestion 2023 de l'Office Municipal de Tourisme

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire:

la Secrétaire de séance :

Jean-Pierre SERRUS

Aurélie GROSSO

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/84 et de la publication ou notification le 17/04/84

REÇU EN PREFECTURE le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20240327-DELIB\_24\_50